

Jean LASSALLE
Député des Pyrénées-Atlantiques

Oloron-Sainte-Marie, le 1er mars 2013

Maire de Lourdios-Ichère
Conseiller Général de la Vallée d'Aspe
Président de l'Association Départementale des Elus de Montagne
Président de l'Association des Populations des Montagnes du Monde
Président de l'Institution Patrimoniale du Haut-Béarn

Monsieur Henri-Michel COMET
Préfet Coordonateur de Massif
Préfet de Région Midi-Pyrénées
Préfet de Haute-Garonne
Préfecture de la Haute-Garonne
1, place Saint-Etienne
31038 TOULOUSE Cedex 9

N/REF : JL/CM 13.0401

Objet : Plan de Soutien à l'Economie de Montagne (PSEM)

Monsieur le Préfet de Région,

Je veux tout d'abord vous demander de m'excuser de n'avoir pu me rendre à Toulouse le 19 février. Le changement de date a placé la réunion du Comité de suivi du PSEM au moment où s'engageait le débat parlementaire sur la réforme territoriale et des conseils généraux. Les menaces de cette réforme, très lourdes de conséquences pour nos territoires ruraux et de montagne, imposaient ma présence à l'Assemblée Nationale.

Je vous remercie de votre réponse à mon courrier du 14 janvier. J'ai pu constater au travers du compte-rendu détaillé qui m'a été fait de la réunion, que vous aviez pu réunir quelques crédits complémentaires afin d'augmenter la dotation du FEADER de 320 à 550.000 euros pour les Pyrénées-Atlantiques, pour le moment.

Je constate toutefois que les autres départements des Pyrénées, qui furent mieux servis par la répartition régionale, gardent sur le FEADER une marge importante au point de leur permettre la programmation de cabanes pastorales, mais les conduisent aussi à s'interroger sur la possibilité de disposer de contreparties nationales suffisantes.

.../...

Cela soulève deux questions de fond qu'il nous faudra traiter avec attention. Les crédits du FNADT vont être largement mis à contribution par les Pyrénées-Centrales afin de servir de contrepartie nationale, alors que les Pyrénées-Atlantiques en auront besoin pour compenser le manque de FEADER. Il y a là une équation délicate qui interroge sur le mode de gestion, par le massif, du FEADER régionalisé. Au-delà de cette délicate équation pour 2013, je crois indispensable de tirer profit de cette expérience douloureuse pour le plan à venir, 2014-2020.

Sur les priorités à établir et en cours de réflexion, je crois qu'il est essentiel que nous fassions valoir positivement l'activité pastorale en terme d'économie de montagne, de maillage territorial, d'emploi et de vie de nos territoires dont les populations ne cessent de décroître, puis d'efficacité environnementale, flore, faune, paysage et biodiversité. C'est pourquoi je veux insister fortement sur la spécificité laitière-fromagère de notre département qui répond, avec la meilleure efficacité, à tous les objectifs du PSEM et de l'Union Européenne.

Pour être plus précis, je suis très réservé sur le projet de grille de notation proposé dans l'appel à projets pour l'utilisation du FEADER pour le financement des cabanes pastorales. Bien que l'appel à projets, et donc la grille, ne concernent pas notre département en 2013, cette grille de notation pourrait préfigurer une méthode de travail future. Cette grille de notation n'est absolument pas adaptée à notre département. La dimension laitière-fromagère y est très fortement dépréciée et il n'est pas acceptable que les niveaux de financements des cabanes puissent être liés à des critères d'aide au gardiennage ou tout autre approche de nature à réorienter notre activité pastorale. De surcroît, il est incompréhensible de lier un niveau d'aide à une collectivité (maître d'ouvrage des cabanes et ateliers de fabrication) à une pratique pastorale qui relève de la stricte volonté des bergers locataires (temporaires) des équipements communaux. Il va sans dire que les collectivités continueront à orienter les locations vers les bergers fromagers quand les équipements auront été mis aux normes, mais envisager un niveau de financement des cabanes en fonction des aides au gardiennage ou des plans de pâturages ou autre critère, serait incompréhensible et tout au moins inacceptable.

En termes de priorités, les cabanes et les outils contribuant à la qualité du fromage (mises aux normes), du lait (aires et abris de traite) et de l'eau (captages et adductions d'eau), restent nos priorités absolues avec l'animation pastorale correspondante.

Je partage la priorité donnée au gardiennage salarié. L'emploi dans nos estives doit rester une priorité, tout comme au niveau national. Le portage reste une condition incontournable de l'utilisation de nos 75 estives non désenclavées. Je vous suggère toutefois qu'au niveau du portage, par souci de bonne gestion des crédits publics, seul le portage collectif soit retenu, car lui seul permet la mutualisation des moyens.

.../...

Enfin, pour les mesures connexes touchant aux chiens de protection et aux clôtures, je vous confirme, comme cela a déjà été exprimé par délibération, que ces mesures devraient être déportées sur des crédits de l'écologie. Il s'agirait ainsi d'amorcer, avec l'argumentation correspondante, cette réorientation pour le prochain plan. Je peux comprendre qu'à la date où nous sommes, cela puisse paraître complexe à mettre en œuvre. Je crois alors qu'il conviendrait de procéder à un toilettage des dossiers éligibles. En effet, la multiplication des chiens de protection dans certains troupeaux dont on ne perçoit pas nécessairement l'utilité, n'est pas sans poser de vrais problèmes de cohabitation, avec les randonneurs et autres montagnards.

Sur le sujet des membres invités au Comité de suivi, j'ai bien compris votre raisonnement, vos choix et je les respecte. Je partage avec vous l'idée d'établir une nouvelle composition pour le prochain programme PSEM, car vous comprendrez qu'il m'est difficile d'expliquer aux deux associations de bergers de mon département, regroupant près de 300 bergers, qu'ils n'ont pas été invités, alors qu'une association centrée uniquement sur la promotion du chien patou et largement financée par le ministère de l'écologie avait, ce jour là, trois représentants.

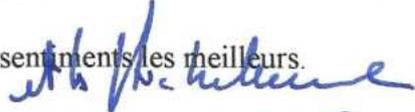
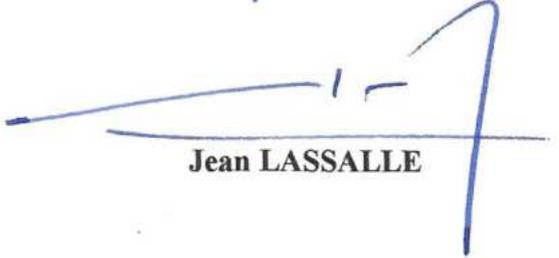
Voilà sommairement les réactions et les propositions que je souhaite exprimer dans le débat sur les priorités.

Je reste toutefois en parfait accord avec l'ensemble des membres du Comité de suivi pour considérer que la priorité absolue qui doit nous guider dans les prochaines semaines, reste la quête de compléments de crédits afin de compléter l'enveloppe des Pyrénées-Atlantiques et retrouver ainsi le niveau de l'année 2012. Le volume n'est pas démesuré et cela nous éviterait des débats difficiles, à tous les niveaux, qu'il nous faudrait conclure dans l'urgence.

Enfin, je veux vous témoigner de la très grande satisfaction des participants au Comité de suivi, devant l'immense travail réalisé et présenté par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF). C'est un travail exemplaire en termes de clarté, de transparence, d'apports aux participants, qui contribue très fortement à l'établissement d'un bon dialogue, à des échanges sereins et de bon esprit. Je veux remercier en mon nom et au nom de tous ceux qui m'en ont témoigné, Monsieur le Directeur Régional de la DRAAF et Madame FANGET. Ces discussions de fin de programme sont délicates et ce travail est déterminant pour l'établissement d'un esprit positif, orienté vers la recherche de solutions communes.

Je reste bien entendu très attentif aux suites de ce dossier.

Je vous assure, Monsieur le Préfet de Région, de mes sentiments les meilleurs.

Jean LASSALLE

- Copie : - Monsieur le Préfet de Région Aquitaine
- Monsieur le Directeur Régional de la DRAAF Aquitaine,
- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques
- Monsieur le Sous-Préfet d'Oloron-Sainte-Marie
- Monsieur le Président de l'Association des Chambres d'Agriculture des Pyrénées